

Ministry of Advanced Education
and Skills Development

Office of the surintendant

Private Career Colleges Branch
77 Wellesley Street West
Box 977
Toronto ON M7A 1N3

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Formation professionnelle

Bureau du surintendant

Direction des collèges
privés d'enseignement professionnel
77, rue Wellesley Ouest
C.P. 977
Toronto ON M7A 1N3



Détails de l'avis de contravention

Paragraphe 49 (1) de la Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel (Loi)

Le 6 juin 2016

Les présents détails sont affichés conformément à l'alinéa 49 (1) b) de la Loi par suite de l'imposition aux termes du paragraphe 39 (1) de la Loi d'une pénalité administrative par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (surintendant) pour laquelle une révision n'a pas été demandée.

Date de signification originale : 20 mai 2016

ACT Advanced Composites Training

Unit 2 – 30 Pacific Court

London ON N5V 3K4

Description	
Loi, art. 11—Restrictions : publicité et incitation Le 25 janvier 2016 et le 12 avril 2016, un délégué du surintendant a consulté le site Web http://www.advancedcompositetraining.ca appartenant à ACT Advanced Composites Training. Sur le site Web, le délégué a noté que l'école faisait la publicité de deux programmes qui ensemble constituaient un programme de formation professionnelle défini par la Loi.	1 000 \$ par jour
Loi, art. 7— Interdiction d'exploiter un collège privé d'enseignement professionnel Le 25 janvier 2016 et le 12 avril 2016, des communications entre le délégué et l'école ont permis de confirmer qu'un programme de formation professionnelle non autorisé était offert.	1 000 \$ par jour